

MOTION 3

pour soumission à l'Assemblée Générale APEEE EEB3

du 3 février 2020

Mesures sur l'inclusion et les besoins éducatifs spéciaux

Les parents de l'École européenne de Bruxelles III (Ixelles)

ÉTANT DONNÉ QUE,

Le monde est diversifié dans plusieurs aspects. À l'école, chaque élève a des sensibilités, des capacités et des aptitudes différentes et les Écoles européennes devraient reconnaître cette diversité et encourager l'inclusion au sens le plus large.

Les associations de parents d'autres écoles européennes, à Bruxelles et à l'étranger, disposent déjà de groupes de travail sur l'inclusion et/ou les besoins éducatifs spéciaux (SEN).

CONSIDÉRANT EN OUTRE,

- Que l'UE et les États membres font partie de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (Convention des Nations Unies) et que son Article 24 prévoit le droit à une éducation inclusive.
- Les travaux menés par le système des Écoles Européennes et le Sous-groupe de Travail sur la Convention des Nations Unies du Secrétariat Général des Écoles de l'Union Européenne, avec la participation :
 - ✓ De professionnels de l'éducation; et
 - ✓ D'INTERPARENTS, l'association faîtière des Associations de Parents des Écoles Européennes.

- La série de mesures à mettre en œuvre pour améliorer l'offre de soutien et une éducation inclusive de qualité approuvée par le Conseil Supérieur des Écoles Européennes¹.

NOUS FAISONS APPEL À LA GESTION DE L'ÉCOLE afin de :

- Mettre en œuvre les mesures définies dans le Plan d'action du Conseil Supérieur dans les délais imposés et tenir la communauté scolaire informée des progrès;
- Veiller à ce que toutes les informations et procédures pertinentes sur l'inclusion et le soutien éducatif soient facilement accessibles aux parents;
- Engager un dialogue fructueux avec l'APEEE sur les questions d'inclusion et de SEN;
- Explorer et développer de nouvelles mesures qui pourraient améliorer l'inclusion dans l'école au sens large.

NOUS FAISONS APPEL À L'APEEE POUR :

- Mettre en place un groupe de travail sur l'inclusion et le SEN;
- Fournir les ressources ou le soutien nécessaires;
- Suivre la mise en œuvre par l'Ecole des mesures prévues dans le Plan d'Action de Soutien à l'Education et à l'Education Inclusive; et de coopérer activement sur les questions qui pourraient être de son ressort;
- Tenir les parents pleinement informés, les aider sur les questions de soutien et d'inclusion et promouvoir le partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques dans les écoles européennes ».

Motion approuvée par:

Ronald Albers – Membre du conseil d'administration de l'APEEE

Adán Castillo Díaz - Membre du conseil d'administration de l'APEEE

¹ "Action Plan Educational Support and Inclusive Education" (2018-12-d-34-en-5, April 2019). Available in <https://www.eursc.eu/Documents/2018-12-D-34-en-5.pdf> drawing on *Evaluation Report on the Implementation of the Educational Support Policy in the European Schools*" (2018-09-D-53-en-4) and *Report on inclusive education in the European Schools*" (2018-09-D-28-en-4). Both latter documents available in <https://www.eursc.eu/en/European-Schools/studies/educational-support>